



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Culture Relance de territoires

# Relance des territo

Le plan de relance, avec 2 Mds€ pour la culture, permet de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles.

Paris — mai 2021



# Focus :

## Le château Royal d'Amboise : la Chapelle Saint-Hubert

### **Amboise (Indre-et-Loire) - Restauration de la chapelle Saint-Hubert, terrasse et rempart sud-est**

Le programme de restauration de la chapelle Saint-Hubert porte sur les charpentes et couvertures, ainsi que sur une reprise de maçonnerie des façades. Une harmonisation des pierres, une restauration des sculptures et des verrières est également prévue. En parallèle, sera menée la reprise de l'étanchéité du parvis.

#### **Montants investis (estimation) :**

- Chapelle Saint Hubert : 2 561 836,65€ TTC
- Part de l'État au titre du plan de relance : 2 160 000 €

#### **Calendrier prévisionnel :**

Démarrage chantier : octobre 2021 à octobre 2023



© DRAC Centre-Val de Loire

# Sommaire



Pavillon de la Muette  
© Axel Dahl

## **CULTURE, LE PLAN DE RELANCE DANS LES TERRITOIRES**

- 02 Plan de relance : 2 Mds € pour la culture**
- 04 Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France (614 M€)
- 05 La reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 M€)
- 06 Un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la culture (113 M€)
- 06 La consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise (428 M€)
- 07 Une stratégie d'avenir pour l'ensemble des Industries Culturelles et Créatives (19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du PIA4 sur 5 ans)
  
- 08 460 M€ d'opérations d'ores et déjà territorialisées**
  
- 10 Des crédits de soutien aux filières culturelles répartis dans les territoires**
- 11 Carte des projets en régions

# Plan de relance : 2 Mds € pour la culture

Sur tout le territoire français, le monde de la culture a été particulièrement victime des conséquences de la crise sanitaire et du confinement, avec des pertes estimées à **22,3 Mds €** pour l'année 2020, soit une baisse de **25%** par rapport au CA de 2019<sup>1</sup>).

Afin de préserver les **670 000 emplois** de la culture, tout en se préparant aux enjeux d'avenir, ce secteur **pesant autant que l'agriculture et équivalent à sept fois celui de l'automobile** nécessite un soutien ambitieux en volume financier.

Le Gouvernement a préparé un plan de relance inédit, de **100 Mds €** pour l'ensemble de l'économie française afin de soutenir la reprise.

Ces crédits ventilés grâce à une mission budgétaire unique « Relance » pour 2 ans (2021-2022), pilotée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance suit une stratégie en trois axes :

**30 Mds €**  
pour l'écologie  
et le verdissement  
de l'économie

**34 Mds €**  
pour  
l'indépendance  
et la compétitivité

**36 Mds €**  
pour la cohésion  
des territoires et la  
solidarité

1 - Etude du DEPS sur « L'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels » publiée en juillet 2020  
\* PIA4 : quatrième programme d'investissements d'avenir

Le plan de relance pour la culture, doté de 2 milliards d'euros permet une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France (614 M€), la reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 M€), le soutien de l'emploi artistique, la redynamisation de la jeune création et la modernisation du réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture (113 M€), la consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise (428 M€) ainsi que la mise en place d'une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives (19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du PIA4 sur 5 ans).



**614 M€**  
pour le  
patrimoine

## **1. UNE RELANCE PAR ET POUR LE PATRIMOINE, ALLIANT ACTIVITÉ DANS LES TERRITOIRES ET ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE (614 M€) :**

**280 M€** pour la **valorisation des métiers d'art et les savoir-faire d'excellence** :

**100 M€**

pour le projet de restauration du château de Villers-Cotterêts

**80 M€**

pour le « plan cathédrales »

**40 M€**

pour la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés

**40 M€**

pour la restauration des monuments nationaux du CMN

**20 M€**

pour la rénovation d'équipements patrimoniaux (musées, archive, archéologie)

**334 M€** pour le **soutien à la reprise d'activité des établissements publics patrimoniaux** soutenant l'attractivité et le rayonnement international de la France :

Etablissements publics patrimoniaux notamment concernés :

- Musée du Louvre
- Château de Versailles
- CMN
- Musée d'Orsay
- Musée de l'Orangerie
- RMN-GP
- Centre Pompidou
- Universcience...

**426 M€**

pour la création  
et la diffusion  
artistique

## **2. LA RECONQUÊTE DE NOTRE MODÈLE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUE (426 M€) :**

### **200 M€**

pour la musique dans le cadre de crédits pour la filière musicale dans son ensemble (spectacles, concerts, musique enregistrée) gérés par le CNM

### **10 M€**

de soutien au Centre national de la Musique

### **10 M€**

pour le fonds d'urgence aux théâtres privés et aux compagnies non conventionnées géré par l'Association de soutien au théâtre privé (ASTP)

### **206 M€ pour le spectacle vivant subventionné :**

#### **30 M€**

de soutien aux institutions de spectacle vivant en région

#### **30 M€**

en faveur des ensembles, des opéras, des orchestres et des festivals des territoires

#### **20 M€**

afin d'encourager la transition écologique des institutions de créations

#### **126 M€**

d'aide aux établissements et opérateurs publics de création (Opéra national de Paris, Comédie-Française, Philharmonie de Paris, Palais de Tokyo...).

**113 M€**

pour l'emploi  
artistique

### **3. UN EFFORT SPECIFIQUE POUR SOUTENIR L'EMPLOI ARTISTIQUE, REDYNAMISER LA JEUNE CRÉATION ET MODERNISER LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA CULTURE (113 M€) :**

**13 M€** pour soutenir l'emploi artistique :

**7 M€**

pour le spectacle vivant (FUSSAT - Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle)

**6 M€**

aux arts visuels

**30 M€** pour une **grande commande artistique d'Etat.**

**70 M€** de **rénovation des écoles de l'enseignement supérieur culturel :**

Modernisation des établissements supérieurs culturels dont notamment :

- École supérieure d'arts de Cergy
- Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Lyon et de Paris
- Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts
- ENSA Versailles

**428 M€**

pour les filières  
culturelles  
stratégiques

### **4. LA CONSOLIDATION ET LA MODERNISATION DES FILIÈRES CULTURELLES STRATÉGIQUES LOURDEMENT IMPACTÉES PAR LA CRISE (428 M€) :**

**140 M€** pour le **plan filière Presse** afin d'affronter la double crise conjoncturelle (impact de la crise sanitaire et restructuration de Presstalis).

**53 M€** pour le **Plan filière livre** afin d'accroître la compétitivité des **10 500 librairies** de France face aux plateformes et renforcer le rôle des **bibliothèques** dans les territoires.

**165 M€** pour le **Plan filière cinéma et audiovisuel** :

**105 M€**

de mesures ciblées dans un plan « export et attractivité » (soutiens majorés pour les œuvres écrites et tournées en France), ainsi qu'un accompagnement renforcé des acteurs de la filière

**60 M€**

pour réarmer financièrement le Centre national du cinéma (CNC)

**70 M€** de **soutien à l'audiovisuel public**.

**5. UNE STRATÉGIE D'AVENIR POUR L'ENSEMBLE DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (19 M€ DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET 400 M€ AU TITRE DU PIA4 SUR 5 ANS)**

**19 M€** de **crédits budgétaires** transversaux.

**400M€ d'aides à l'accès des Industries culturelles et créatives (ICC)** françaises sur l'ensemble des territoires :

Enveloppe sur 5 ans afin d'accélérer la transition numérique et améliorer la résilience des ICC

**400 M€**

(au titre du PIA4 sur 5 ans) pour les industries culturelles et créatives

# 460 M€ d'opérations d'ores et déjà territorialisées

Sur les 1,6 Mds € de crédits du plan de relance hors PIA 4, un total de 460 M€ (29%) sont d'ores et déjà répartis dans les territoires.

**280 M€ pour le patrimoine, avec :**

140 M€ pour les opérations gérées par le Centre des monuments nationaux (dont 100 M€ pour le projet de restauration du château de Villers-Cotterêts) ;

- 80 M€ dans le cadre du « plan cathédrales » ;
- 40 M€ pour la restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés ;
- 20 M€ pour les projets de rénovation de musées territoriaux et de centres d'archives.

**80 M€ pour le soutien au spectacle vivant :**

- 60 M€ de crédits de fonctionnement en faveur du spectacle vivant en région ;
- 20 M€ pour l'accompagnement de la transition écologique des équipements de spectacle vivant.

**70 M€ pour les opérations de rénovation et de digitalisation des écoles d'enseignement supérieur du ministère de la Culture.**

**30 M€ de crédits alloués aux bibliothèques**

Sur ce total, **250 M€** sont gérés au niveau des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Les choix d'opération effectués ont tenu compte de la maturité des projets et du nécessaire équilibre entre les régions. Elles vont permettre de soutenir l'activité mais également de poursuivre ou d'accélérer des investissements structurants, au plus près des territoires et des habitants. Elles contribueront notamment à assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant sur tout le territoire l'ensemble des entreprises intervenant sur les monuments historiques.

Ces moyens exceptionnels font l'objet d'un suivi précis et régulier dans leur mise en œuvre, en lien avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère des Comptes publics. L'ensemble de ces moyens territorialisés inscrits dans le plan de relance, ont vocation à être valorisés dans le cadre des contrats de plan Etat-régions afin d'accroître l'accompagnement de l'ensemble du secteur culturel.

A ces crédits s'ajoute une enveloppe de près de **79 M€**, portée par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et issue du volet « Ecologie » du plan de relance, qui permet de financer 44 opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics du domaine culturel.

# Des crédits de soutien aux filières culturelles répartis dans les territoires

Les autres enveloppes du plan de relance (680 M€) ne peuvent faire l'objet d'une présentation territorialisée qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces moyens exceptionnels, ou a posteriori. Les bénéficiaires de ces crédits sont bel et bien répartis dans les territoires (soutien à la filière presse, soutien à la filière livre, soutien à la filière cinéma et audiovisuelle, opérations gérées par le centre national de la musique).

A la fin avril 2021, des données territorialisées (non définitives, les mesures étant en cours de déploiement) sont disponibles pour trois enveloppes :

- **Soutien en investissement pour la modernisation des librairies (6 M€)**

La modernisation des librairies recouvre deux finalités : la modernisation du commerce de librairie (informatique, ameublement, rénovation, etc.) et la modernisation de la vente à distance par les librairies.

- **Aide aux diffuseurs de presse (12 M€)**

Le plan de relance permet de doubler les crédits alloués à l'aide à la modernisation des diffuseurs.

Les diffuseurs de presse ont été lourdement affectés par la double crise sanitaire et de la distribution. Pour relancer leur activité, il est indispensable de permettre au réseau de pouvoir se moderniser efficacement afin de gagner en attractivité rapidement.

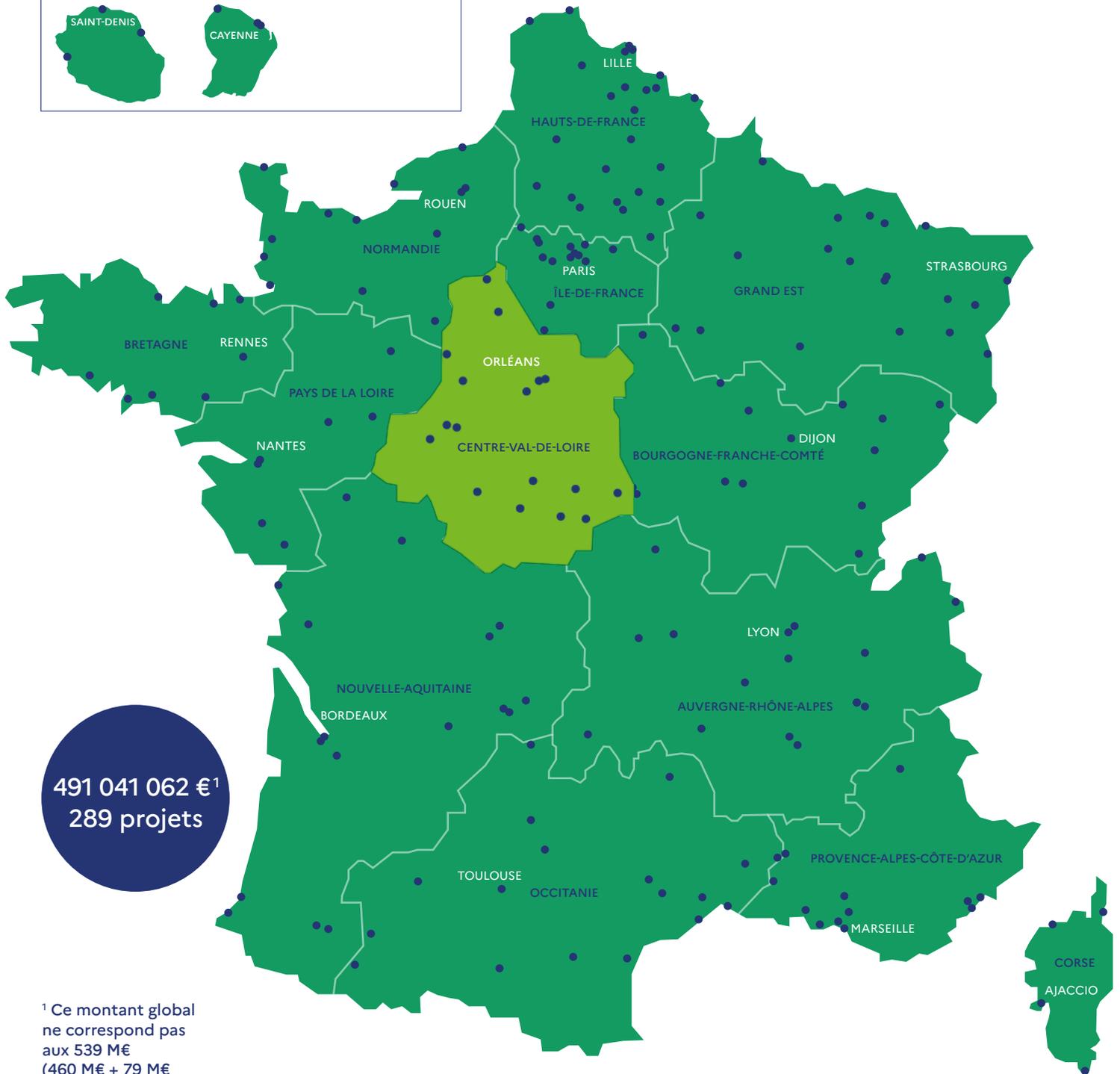
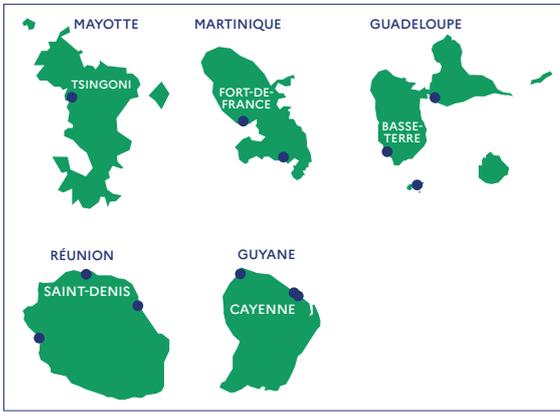
- **Plan cinéma et audiovisuel (165 M€)**

L'offre d'œuvres nouvelles est la matière première sur laquelle repose toute la valeur de la filière, de l'amont (auteurs), à l'aval (industries techniques, distribution, diffusion). Le plan de relance repose, pour un montant de 116,5 M€, sur un plan « export et attractivité », un ensemble de mesures ciblées (soutiens majorés pour les œuvres écrites et tournées en France) et un accompagnement renforcé des exploitants, des festivals, des cinémathèques ainsi que les ateliers d'éducation à l'image, vecteurs de la cinéphilie et de la vie culturelle dans tous les territoires. Au-delà, 48,5 M€ seront consacrés au réarmement financier du CNC qui mettra en œuvre l'ensemble du plan.

# Carte des projets en régions et des aides aux filières culturelles

Retrouvez tous les projets financés du plan de relance dans les territoires (par région et par département) sur le lien suivant :  
<http://www.culture.gouv.fr/carte-france-relance>

## Programmation des opérations d'investissement



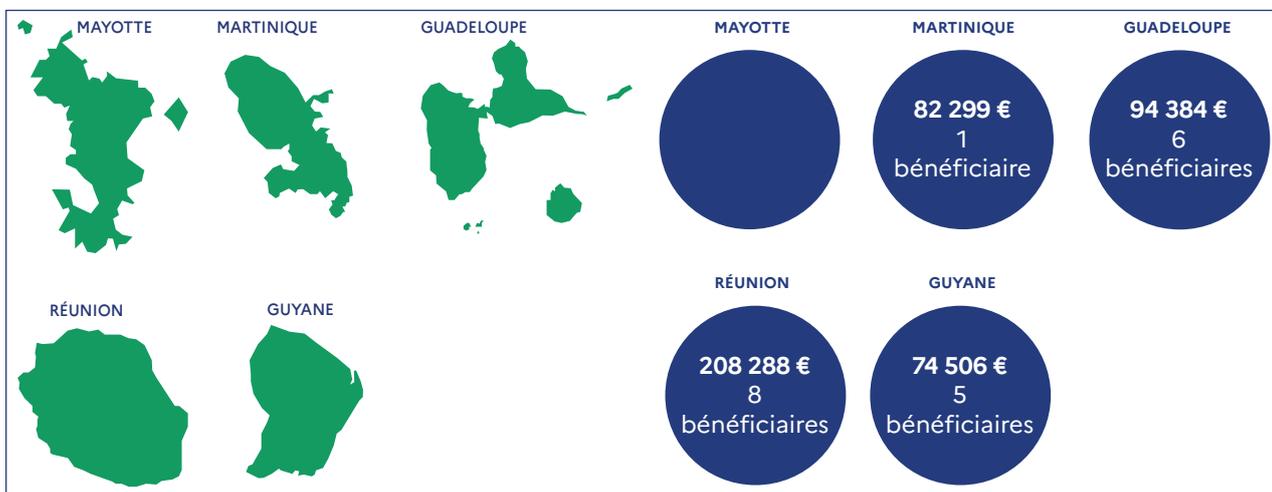
491 041 062 €<sup>1</sup>  
289 projets

<sup>1</sup> Ce montant global ne correspond pas aux 539 M€ (460 M€ + 79 M€ de rénovation énergétique) présentés précédemment, car certaines opérations ne sont pas encore définitivement programmées.

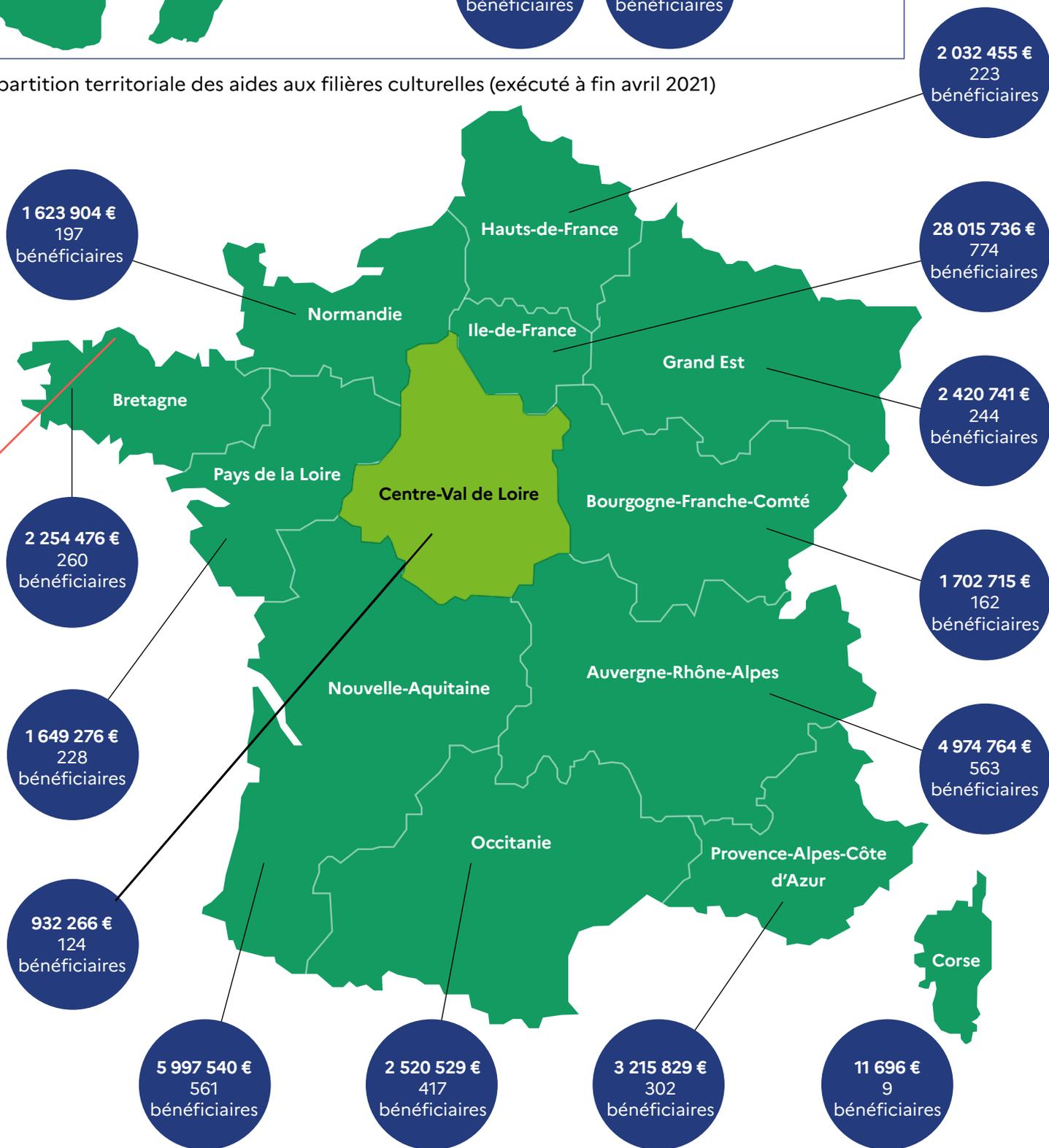
<sup>2</sup> Enveloppe de soutien au Spectacle vivant en fonctionnement uniquement.

Programmation à date, susceptible d'évoluer à la marge.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	41 072 802 €	MARTINIQUE	435 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	27 844 680 €	MAYOTTE	840 000 €
BRETAGNE	13 149 747 €	NORMANDIE	20 594 800 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	22 476 656 €	NOUVELLE-AQUITAINE	29 664 077 €
CORSE	2 012 733 €	OCCITANIE	29 000 058 €
GRAND EST	15 580 749 €	PAYS DE LA LOIRE	20 161 000 €
GUADELOUPE	2 640 000 €	POLYNÉSIE <sup>2</sup>	240 000 €
GUYANE	1 960 000 €	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	23 081 428 €
HAUTS-DE-FRANCE	118 824 289 €	RÉUNION	3 090 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	118 373 443 €		



Répartition territoriale des aides aux filières culturelles (exécuté à fin avril 2021)





Programmation à date, susceptible d'évoluer à la marge.

# Centre-Val de Loire

Programmation des opérations d'investissement



22 476 656 €<sup>1</sup>  
24 projets

<sup>1</sup> Ce montant comprend, en plus des projets énumérés ci-dessous, une enveloppe de soutien en fonctionnement aux structures de spectacle vivant dans la région :  
Montant : 1,190 000€

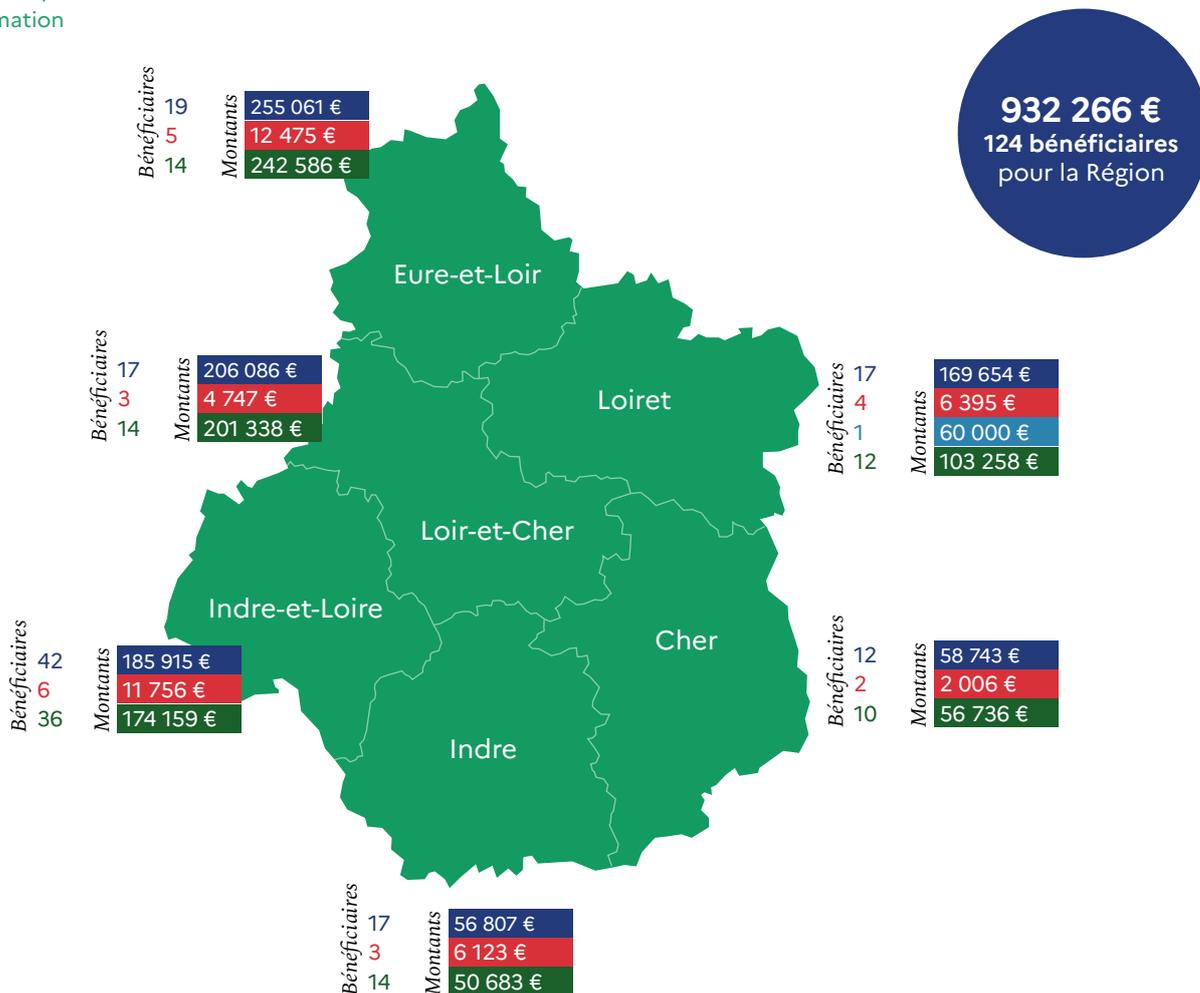
Lieu	Projet —Enveloppe du plan de relance	Montant
Amboise	Château royal — <b>Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat</b>	2 160 000 €
Amboise	La Charpente (lieu de résidence) Théâtre — <b>Fonds de transition écologique</b>	20 000 €
Bou	Reconstruction d'une salle de spectacle – Cie les Mécanos de la Générale — <b>Fonds de transition écologique</b>	50 000 €
Bourges	Saint-Étienne — <b>Plan Cathédrales</b>	1 700 000 €
Bourges	L'Antre Peaux — <b>Fonds de transition écologique</b>	150 000 €
Chartres	Théâtre de Chartres (Scène conventionnée d'intérêt national), In et Off — <b>Fonds de transition écologique</b>	150 000 €
Chartres	Notre-Dame — <b>Plan Cathédrales</b>	6 800 000 €
Chateauroux	Scène nationale Chateauroux Equinoxe — <b>Fonds de transition écologique</b>	70 000 €
Châtillon-sur-Indre	Château — <b>Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat</b>	672 000 €
Couëtron-au-Perche	Atelier de fabrique artistique L'Echelier — <b>Fonds de transition écologique</b>	77 000 €
Germigny-l'Exempt	Atelier de fabrique artistique du Cher Le Luisant — <b>Fonds de transition écologique</b>	65 000 €
Lignières	Les bains douches - Scène de musiques actuelles — <b>Fonds de transition écologique</b>	7 000 €
Orléans	FRAC - Réserves - réserves mutualisées (FRAC + musées) — <b>Fonds de transition écologique</b>	60 000 €
Orléans	Le 108 - lieu intermédiaire — <b>Fonds de transition écologique</b>	32 000 €
Orléans	Scène nationale Orléans — <b>Fonds de transition écologique</b>	33 000 €
Orléans	Archives départementales du Loiret — <b>Réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musées, archéologie, archives)</b>	4 357 836 €
Orléans	Sainte-Croix — <b>Plan Cathédrales</b>	3 400 000 €
St Amand Montrond	Atelier de fabrique artistique du Cher- Atelier de fabrique artistique Carrosserie Menier — <b>Fonds de transition écologique</b>	12 000 €
Tours	Ohé du bateau — <b>Fonds de transition écologique</b>	150 000 €
Tavers / Beaugency	Pôle image — <b>Fonds de transition écologique</b>	180 000 €
Vatan	Atelier de fabrique artistique - la pratique — <b>Fonds de transition écologique</b>	30 000 €
Vernouillet	Atelier à spectacle - Scène conventionnée d'intérêt national — <b>Fonds de transition écologique</b>	64 000 €
Vendôme	Futur Centre National de la Marionnette. Actuelle Scène conventionnée d'intérêt national. Salle Minotaure — <b>Fonds de transition écologique</b>	150 000 €
Vendôme	Château — <b>Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat</b>	896 820 €



# Centre-Val de Loire

Répartition territoriale des aides aux filières culturelles (exécuté à fin avril 2021)

Exécution à date,  
selon l'information  
disponible



**43 502 €**  
**23 bénéficiaires**  
de l'aide à la  
modernisation des  
diffuseurs de  
presse

**60 000 €**  
**1 bénéficiaire**  
de l'aide à la  
modernisation  
des librairies

**828 763 €**  
**100 bénéficiaires**  
pour le plan  
cinéma et  
audiovisuel

- Total Département
- Aide à la modernisation des diffuseurs de presse
- Modernisation des librairies
- Plan cinéma et audiovisuel





**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

